

mesures, les usagers, sauf dans quelques cas précis, paieront les frais des services qu'ils utilisent et les non-usagers n'auront pas à supporter des frais dont ils ne peuvent être tenus responsables. (*Applaudissements*)

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la déclaration du ministre. Elle marque un progrès, bien entendu, sur celle qu'il avait faite à l'étape de la résolution; sans peut-être éclairer complètement, elle nous a quand même aidés à comprendre.

Lorsque j'ai pris la parole à l'étape de la résolution, j'ai exprimé mon opinion sur la fermeture des bureaux de poste le samedi et sur la question générale, qui semble maintenant être devenue une question de principe, de savoir si le ministère des Postes, le seul parmi les services de l'État, devait faire ses frais. Je commence aujourd'hui par féliciter le ministre d'avoir changé d'avis quant à un aspect de la fermeture le samedi. J'ai dit, lorsque nous en discutons à l'étape de la résolution, que c'était donner aux Canadiens une double malédiction que de leur imposer une augmentation des frais et une diminution des services. Depuis, le ministre a cligné d'un œil et il a annoncé que, dans certaines régions du Canada, certains résidents ruraux ne seraient pas visés par sa proposition. Je ne suis pas de ceux qui sont assez insensés pour critiquer le ministre de ne pas vouloir changer d'avis et qui, lorsqu'il apporte en fait une modification, lui reprochent d'être faible et indécis. Je félicite l'honorable représentant d'avoir été perméable aux exhortations d'un bon nombre de députés de ce côté-ci de la Chambre et à celles aussi de son noble comité de 35 membres du caucus du parti libéral.

Comme j'ai passé toute ma carrière politique comme député de l'arrière-ban dans les réunions intimes du parti, je sais à quel point il importe qu'un ministre se préoccupe du point de vue de ses collègues parlementaires de l'arrière-ban. A vrai dire, un bon ministre devrait se soucier de cet aspect avant tout autant qu'après la prise de décisions importantes—décisions au sujet desquelles il s'attend à recevoir l'appui indéfectible de ses collègues du Parlement. Mais que le ministre ne s'attende pas à ce que je taise ma déception de voir qu'il n'ait pas fait plus confiance au Parlement au sujet de sa nouvelle décision. Les réunions intimes du parti ont leur importance, de même que les comités du caucus, mais il y a un organisme plus important encore, c'est le Parlement. C'est au Parlement qu'il faut annoncer les politiques et indiquer les nouvelles intentions ministérielles.

Je suis heureux que le ministre ait laissé entrevoir ses intentions dans la ville de London. C'est une ville que j'aime beaucoup, où

[L'hon. M. Kierans.]

demeurent d'éminents chefs politiques du pays. Mais je voudrais rappeler au ministre que la Chambre est l'endroit tout désigné pour les déclarations à demi-mot qu'il a faites à London; elles devraient se faire ici plutôt qu'au cours d'allocutions prononcées ailleurs.

Je suppose que le ministre a dû songer aux nouvelles circonstances. Il n'ignore pas les dangers qu'il court en se rétractant même partiellement. Ce n'est pas sans intérêt que je l'ai entendu dire que les régions urbaines ne tiennent pas particulièrement à la distribution du courrier le samedi. C'est à croire que les citoyens redonnent leur courrier au facteur. Je pense plutôt qu'ils aiment toujours recevoir des lettres. Une lettre d'un être cher est toujours bien accueillie, que le destinataire habite une ville de 25,000 âmes ou un village de 150. Le ministre a peut-être établi des chiffres à ce sujet et connaît la différence. Soit dit en passant, dans un pays comme le Canada il n'est guère facile de tracer les lignes de démarcation entre la ville, la banlieue et la campagne.

• (4.20 p.m.)

Je me demande qui sera chargé d'expédier le courrier dans les régions rurales. La plupart des routes rurales émanent d'un centre assez important. Si les employés de ce centre sont en congé le samedi, qui va manipuler et trier le courrier destiné le samedi aux ruraux fortunés? Le ministre a sans doute soigneusement examiné ces questions mais jusqu'ici il ne nous a pas édifiés ou éclairés sur le sens de cette réforme.

J'ai demandé au ministre il y a quelques jours si, à son avis, un comité de la Chambre ne serait pas un organisme plus approprié pour examiner ces questions postales importantes qu'un comité de son propre caucus, tout éminent qu'il soit. Il peut être intéressant de rappeler que le sténographe de la Chambre n'a pas saisi mes propos. Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais pensé que mes paroles soient d'une importance telle qu'on doive les corriger pour la postérité, mais d'après le sténographe, j'aurais demandé si un comité permanent n'était pas un meilleur organisme que le comité plénier. Je suis convaincu de la nécessité de renvoyer à un comité de la Chambre cette mesure législative de très grande importance.

Cette importance était évidente du moment où on nous a annoncé les bouleversements et les modifications étendues préconisés par le ministre et je soutiens, monsieur l'Orateur, que les événements, les messages et les protestations de ces derniers jours font ressortir encore davantage l'opportunité de cette procédure. Les critiques ont émané de toutes parts dans les journaux et le public. Les parties